

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN PROGRAMME D'ASSURANCE DE GROUPE D'UTILISATEURS?

- ✓ Il protège le programme d'assurance du Conseil scolaire en transférant le risque.
- ✓ Il offre un programme d'assurance aux utilisateurs de vos établissements à un coût abordable et dans un format simple, utilisateurs qui, autrement, n'auraient pas accès à un tel programme.



Nous sommes heureux de présenter un nouveau programme d'assurance de groupe des utilisateurs d'un établissement, conçu pour les membres de l'Ontario School Boards' Insurance Exchange. Nous savons ce que représente une utilisation abordable des écoles pour votre communauté; aussi avons-nous élaboré un plan abordable et simple.

PROGRAMME D'ASSURANCE DE GROUPE DES UTILISATEURS D'UN ÉTABLISSEMENT

Les propriétaires d'établissement sont exposés aux risques de responsabilité associés à la location de leur établissement à des utilisateurs extérieurs. En cas d'incident, et à la suite du comportement du groupe, le propriétaire de l'établissement pourrait être exposé à une réclamation. Une action en justice intentée par la partie lésée doit nommer l'utilisateur extérieur, mais aussi le propriétaire de l'établissement. Qu'arrive-t-il si l'utilisateur n'a pas d'assurance? Qu'arrive-t-il s'il a une assurance, mais qu'elle est insuffisante? Dans ces situations, le propriétaire de l'établissement pourrait payer pour la totalité de la perte.

Le transfert du risque peut s'effectuer au moyen d'une entente avec le groupe d'utilisateurs, qui inclut une clause d'exonération de responsabilité, et une demande de certificat désignant le propriétaire de l'établissement comme Assuré supplémentaire. Pour certains utilisateurs, ce certificat peut être délivré facilement, surtout pour ceux qui sont membres d'organisations d'envergure. Qu'en est-il de ceux qui ne font pas partie d'un programme d'assurance en place? Qu'en est-il de ceux qui ne peuvent pas s'offrir le coût parce qu'ils œuvrent dans des ligues sportives « de circonstance », ou désirent simplement utiliser l'établissement pour la fête d'anniversaire de leur enfant ou un mariage?

Voici ce qui fait la beauté d'un programme d'assurance de groupe d'utilisateurs.





LE PROGRAMME

Un programme d'assurance de groupe d'utilisateurs est proposé au nom des Groupes d'utilisateurs des conseils scolaires, pendant la location de vos établissements qui ne sont pas assurés autrement. *La garantie ne s'applique qu'à l'activité indiquée dans le permis, et elle est assujettie à la liste des activités préétablies et au tableau de tarification.* Tous les groupes sont assujettis aux limitations et aux exclusions présentées dans les documents de la police.

Assuré nommé : Les membres de l'Ontario School Boards' Insurance Exchange, au nom des utilisateurs individuels ou groupes non assurés autrement, louant les établissements du Conseil scolaire, déclarés par les conseils scolaires et endossés aux présentes.

Assuré supplémentaire : Le Conseil scolaire.

Limites de garantie :

- 5 000 000 \$ préjudice corporel et dommages matériels par événement – aucun total annuel;
- 5 000 000 \$ produits et travaux terminés – total annuel;
- 5 000 000 \$ préjudice personnel;
- 1 000 000 \$ responsabilité civile des locataires;
- 5 000 000 \$ véhicule n'appartenant pas à l'assuré;
- 1000 \$ par personne/10 000 \$ pour frais médicaux en cas d'accident.

Dispositions spéciales :

- ❖ Responsabilité en matière d'alcool servi en privé;
- ❖ Responsabilité du participant;
- ❖ Les Assurés supplémentaires incluent les ligues affiliées, les clubs, et/ou les équipes, leurs membres, les dirigeants, les directeurs, les entraîneurs, les gestionnaires, les représentants, les joueurs officiels, les travailleurs auxiliaires, les employés et les bénévoles.

Exclusions :

- ❖ Feux d'artifice;
- ❖ Cyber/données;
- ❖ Champignons et risques fongiques;
- ❖ Exclusion totale de l'amiante;
- ❖ Guerre et terrorisme;
- ❖ Abus sexuel.

Remboursement (franchise) : 1000 \$